

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 30 JANVIER 2025

**OBJET :** DÉLÉGATION DE POUVOIRS

**RAPPORTEUR :** Thierry DUPUIS, Président

Conformément aux l'articles L. 5211-10 ; L. 5211-5-1 ; L. 5211-2 et L. 2122-17 du code général des collectivités territoriales, et en vertu de la délégation de compétence conférée par le Conseil Communautaire en date du 29 septembre 2022, il est rendu compte des décisions prises par le Président et le Bureau Communautaire :

N°	Date	Objet	Commentaire
D-2024-27	17/12/2024	Convention financière de reprise du compte épargne temps (CET) et des congés annuels	Afin de définir les conditions financières de reprise du CET d'un agent récemment recruté, dans le cadre de sa mutation de la commune de Montréal-la-Cluse à la CCRAPC. Compte tenu que les jours acquis au titre du CET dans la collectivité d'origine seront pris en charge par la collectivité d'accueil, il est convenu, qu'à titre de dédommagement, une compensation financière s'élevant à 1 414,50€ sera versée avant le 31 décembre 2024 par la commune de Montréal-la-Cluse.
B-2025-01	23/01/2025	Modification tableau des emplois non-permanant pour le PAT	Création d'un poste de Chef de projet sur le grade d'Attaché ou Rédacteur territorial, pour 35h hebdomadaires, afin d'aider à réaliser et suivre des essais collectifs d'adaptation au dérèglement climatique pour les éleveurs et viticulteurs locaux et participer à la stratégie foncière agricole intercommunale.